

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de DOURDAN

**du Conseil Municipal du 20 décembre 2021**

Nomenclature N° : 3

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2021129

Présents : 26

Votants : 32

**Objet : Don de l'association des parents d'élèves Charles Péguy Energie à la Commune**

Le 20 décembre 2021 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2021, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

**PRESENTS** : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Laurent LARREGAIN - Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA - Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Christelle AMAND – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN - Benoît PANOT – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Thomas KIEFFER – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN - Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Murielle VIEYRA a donné pouvoir à Philippe CELESTIN, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Marc PLISSONNEAU, Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Paolo DE CARVALHO, Barbara FAUSSET a donné pouvoir à Isabelle PRADOT, Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTE** : Nassima SEMSARI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pascal AUDOUIN

Le Conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Estelle PARANT :

L'association des parents d'élèves Charles Péguy Energie a proposé à la Commune de lui faire un don en nature, d'environ 120 ordinateurs portables de la marque Dell. Il s'agit de trois modèles d'ordinateurs : Latitude 7450, Latitude 7470 et Latitude 7480.

Le Conseil municipal est compétent pour statuer sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune.

Aux termes de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales et en application de la délibération n°DEL2020035 du Conseil municipal du 16 juillet 2020, le Maire est habilité à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Dans le cadre de ce don, l'association a exprimé le souhait que les équipements informatiques soient déployés, en priorité et autant que de besoin, dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune.

Les équipements qui ne seraient pas affectés aux écoles pourraient alors être utilisés par les services municipaux.

Ainsi et eu égard à la condition exprimée par l'association, il est proposé au Conseil municipal d'accepter ce don en nature.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que l'association des parents d'élèves Charles Péguy Energie propose d'effectuer un don d'un lot d'environ 120 ordinateurs portables à la Commune de Dourdan

**Considérant** que les équipements informatiques devront être affectés prioritairement aux écoles maternelles et élémentaires de la Commune,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'accepter** le don en nature de 120 ordinateurs portables de la part de l'association des parents d'élèves Charles Péguy Energie,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

Acte rendu exécutoire :

Publié le : **- 3 JAN. 2022**

Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire  
Paolo DE CARVALHO

